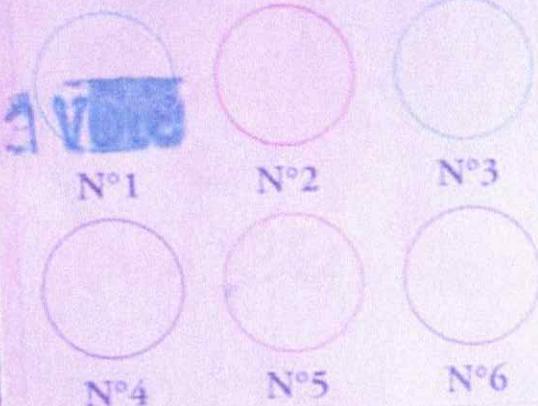




REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité
CARTE D'ELECTEUR



Scrutins



Recommandations importantes

Recommandations aux électeurs
Si cette carte venait à être perdue par le électeur, celui-ci devra immédiatement prévenir le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, qui procédera alors toutes mesures, utiles pour empêcher un usage frauduleux. Ensuite toutefois, il ne pourra être délivré de duplicata. Cette carte valable pour toutes les élections jusqu'à nouvel arrêt, doit être conservée par le électeur ou remise en dépôt par lui, à la décentralisation concernée de son domicile après l'élection.